

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1892-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

R R R

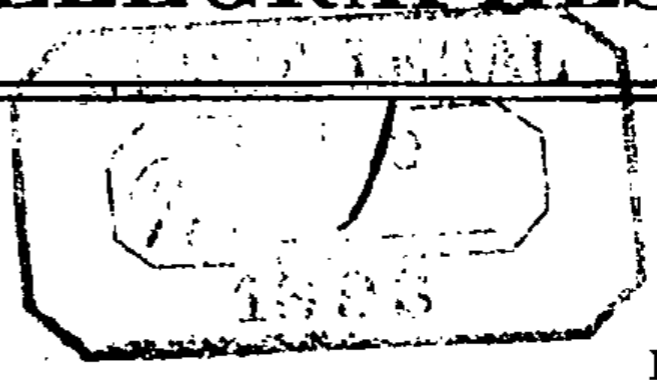
1892.

N° 12  
DÉCEMBRE.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 12.



SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	377
MISE en activité de nouveaux bureaux de poste et de télégraphe à Paris.....	378
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	379
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	381
LISTE des journaux belges.....	383
LISTE des journaux suisses.....	384
BÂTIMENTS en partance.....	385
ARRÊTÉS portant concession de médailles d'honneur des postes et des télégraphes.....	387
JUGEMENTS des tribunaux.....	395
FAITS divers.....	395
MESURES disciplinaires.....	397
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	398

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOM DES LOCALITÉS OÙ LES BUREAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Haute-Garonne.....	Pointis-Inard.....	24 juin 1892.....	8212
Vienne.....	Adriers.....	30 mai 1892.....	8213
Rhône.....	Orliénas.....	26 septembre 1892..	8214
Puy-de-Dôme.....	Larrode.....	16 avril 1892.....	8215
Seine.....	Neuilly-Saint-James.....	21 octobre 1892....	8216
Charente-Inférieure.....	Champagnolles.....	25 septembre 1892..	8217
Maine-et-Loire.....	La Pommeraye.....	25 septembre 1892..	8218
Seine-et-Oise.....	Le Chesnay.....	18 juillet 1892.....	8219
Haute-Marne.....	Nully (1).....	25 septembre 1892..	6734

(1) Conversion en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-boîtier de l'État existant dans cette commune.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 7 décembre 1892, est autorisée la création d'une recette simple municipale des postes dans la commune de Saint-Prix (Seine-et-Oise). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8220.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 7 novembre 1892, est autorisée la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal dans la commune de Sainte-Honorine-la-Guilhaume (Orne). Ce nouvel établissement a pris le numéro d'ordre 8210.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 10 novembre 1892, est autorisée la création d'un établissement de facteur-boîtier municipal dans la commune de Saint-Marcel-de-Félines (Loire). Ce nouvel établissement a pris le numéro d'ordre 8211.

Par décision du 1<sup>er</sup> décembre 1892, est autorisée la création d'un bureau auxiliaire de poste dans la commune d'Auvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Par décision en date du 12 novembre 1892, est supprimé le bureau auxiliaire de poste de Brignoud, commune de Villard-Bonnot (Isère).

L'établissement de facteur-boîtier municipal d'Aullène (Corse) sera, sur la demande de la municipalité, supprimé à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1893. (Décision du 7 novembre 1892.)

Le bureau existant à Épinal, rue d'Arches, prendra à l'avenir la dénomination d'Épinal, rue Thiers. (Décision du 10 décembre 1892.)

---

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 14 novembre 1892, est autorisée :

- 1° La suppression de la distribution auxiliaire des Salines Oued-Djemâa (Oran)  
La création d'un établissement de facteur-boîtier de l'État à Oued-Djemâa (Oran).

---

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 6 décembre 1892, est autorisée la création d'une distribution auxiliaire des postes à Sidi-Kha'ifa (Constantine) et à Fornaka (Oran).

---

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 15 novembre 1892, est autorisée :

- 1° La création d'une distribution auxiliaire à Yakouren (Alger);
- 2° La conversion en recette simple de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-boîtier de El-Ancor (Oran);
- 3° La conversion en établissement de facteur-boîtier de l'État de la distribution auxiliaire de Mellakou (Oran).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. —  
DISTRIBUTION.

---

*Mise en activité de nouveaux bureaux de poste et de télégraphe à Paris.*

Le nouveau bureau créé à Paris sous la dénomination de Paris, rue de Billancourt, et le numéro d'ordre 100 a été mis en activité le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Le nouveau bureau créé à Paris, sous la dénomination de Paris, rue de la Glacière, et le numéro d'ordre 101, a été ouvert au public le 16 novembre dernier.

Le nouveau bureau créé à Paris, sous la dénomination de Paris, boulevard de Vauguard, et le numéro d'ordre 102, a été mis en activité le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 5<sup>e</sup> BUREAU.

Un nouveau bureau mixte de poste et de télégraphe sera ouvert au public le 16 janvier prochain, rue des Filles-du-Calvaire, n° 3.

Il y a lieu de modifier en conséquence la nomenclature des bureaux de Paris insérée au Bulletin mensuel de janvier 1885, page 67.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Allainville. MT. (R.) Loiret.....	10 décembre 1892.
Bages. M. RG. Aude.....	<i>Idem.</i>
Bidart. M. ☒. RG. Basses-Pyrénées.....	25 novembre 1892.
Bouleternère. M. Pyrénées-Orientales.....	10 décembre 1892.
Calvinet. M. ☒. RG. Cantal.....	<i>Idem.</i>
Castelnaud-de-Guers. M. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Causses-et-Veyran. M. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Chapelle-sous-Dun (La). M. ☒. Saône-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Charmont. MT. (R.) RG. Loiret.....	<i>Idem.</i>
Chaux-du-Dombief (La). M. ☒. Jura.....	25 novembre 1892.
Clévilliers-les-Moutiers. M. ☒. RG. Eure-et-Loir.....	10 novembre 1892.
Colonne-Randon-Sainte-Anne. M. ☒. Constantine.....	25 novembre 1892.
Combleux. MT. RG. Loiret.....	<i>Idem.</i>
Duravel. M. ☒. Lot.....	<i>Idem.</i>
Ernecourt. M. RG. Meuse.....	10 décembre 1892.
Laleu-la-Pallice (commune de la Rochelle). MT. RG. Charente-Inférieure.....	25 novembre 1892.
Lavérune. M. Hérault.....	10 décembre 1892.
Lurs. M. ☒. Basses-Alpes.....	25 novembre 1892.
Madiran. M. ☒. RG. Hautes-Pyrénées.....	10 décembre 1892.
Marnaz. M. ☒. RG. Haute-Savoie.....	<i>Idem.</i>
Martigny-les-Gerbonvaux. M. ☒. RG. Vosges.....	<i>Idem.</i>
Miribel-les-Échelles. M. ☒. RG. Isère.....	10 novembre 1892.
Neuflize. M. ☒. RG. Ardennes.....	<i>Idem.</i>
Noisy-les-Bains. M. Oran.....	<i>Idem.</i>
Oued-Imbert. M. ☒. Oran.....	25 novembre 1892.
Pagny-sur-Moselle. M. ☒. RG. Meurthe-et-Moselle.....	10 décembre 1892.
Plaine (La) (commune de Chabottes). M. ☒. RG. Hautes- Alpes.....	<i>Idem.</i>
Poilly sur-Serein. M. ☒. RG. Yonne.....	25 novembre 1892.
Puissalicon. M. ☒. Hérault.....	10 décembre 1892.
Saint-Geniès. M. Dordogne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Jean-de-la-Blaquière. M. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Saint-Laurent. M. ☒. RG. Haute-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Menges. M. ☒. Ardennes.....	<i>Idem.</i>
Savignies. M. ☒. RG. Oise.....	25 novembre 1892.
Trescléoux. M. Hautes-Alpes.....	10 décembre 1892.

b) *Gares.*

Andrésey-Chanteloup. V. Seine-et-Oise.  
Chapelle (La). V. Vosges.  
Conflans-Sainte-Honorine. V. Seine-et-  
Oise.

Corméilles. V. Seine-et-Oise.  
Coubert-Soignolles. V. Seine-et-Marne.  
Gargenville. V. Seine-et-Oise.  
Grisy-Suisnes. V. Seine-et-Marne.

Herblay-Ouest. V. Seine-et-Oise.  
Limay. V. Seine-et-Oise.  
Lion-d'Or-Croissanville. V. Calvados.  
Luméville-Chassey. V. Meuse.  
Mauvages. V. Meuse.  
Mureaux (Les). V. Seine-et-Oise.  
Poissons. V. Haute-Marne.  
Sauvoy. V. Meuse.

Sommancourt-Maizières. V. Haute-Marne.  
Soulaincourt. V. Haute-Marne.  
Thonnance-les-Moulins. V. Haute-Marne.  
Vaux. V. Seine-et-Oise.  
Vernouillet. V. Seine-et-Oise.  
Void. V. Meuse.  
Yèbles-Guignes. V. Seine-et-Marne.

## 2° Modifications et transformations.

- Page 5. Compléter comme suit les indications relatives à l'indice « Hippod. » :
- « Cette mention n'est toutefois pas obligatoire pour les bureaux hippodromes suivants, qui sont pourvus d'un service de distribution limité à l'enceinte du champ de courses : Auteuil, Longchamps, Maisons-Lafitte, Saint-Germain-en-Laye (Achères), Saint-Ouen et Vincennes.
- 30. Lire : Beauchamps. K. Loiret, (au lieu de : Loire).
- 31. Biffer l'article : Beaumont-Persan. K. Seine-et-Oise.
- 37. A l'article : Bidart. K. Basses-Pyrénées, substituer : Bidart. V. Bssses-Pyrénées.
- 40. Au lieu de : Boissière (La). M. Seine-et-Oise, lire : Boissière (La). M<sup>re</sup>. (4). Seine-et-Oise, et mettre au bas de la page le renvoi suivant :
- (4) La remise des télégrammes n'est effectuée gratuitement que dans l'orphelinat Hériot, où est installé le bureau. Les télégrammes adressés à la Boissière sont passibles d'une surtaxe de 0 fr. 50 pour frais d'expres.
- 63. Au lieu de : Chamant (Haras de). IP. (1). Oise, lire : Chamant (Château de). IP. (1). Oise, et remplacer les indications du renvoi (1) par les suivantes :
- (1) Relié au bureau de Senlis pour la correspondance de M. Albert Menier, de ses hôtes et de son personnel.
- 79. A l'article : Clevilliers. 1 kil. Eure-et-Loir, substituer : Clevilliers. V. Eure-et-Loir.
- 83. Au lieu de : Conne-Saint-Sernin, Dordogne, etc., lire : Conne-Saint-Cernin, Dordogne, etc.
- 94. Au lieu de : Divonne. M. ☒. RG. Ain, lire : Divonne-les-Bains. M. ☒. RG. Ain.
- 98. A l'article : Duravel. 2 kil. Lot, substituer : Duravel. V. Lot.
- 102. A l'article : Ernecourt-Loxéville. Meuse, etc., substituer : Ernecourt-Loxéville. V. Meuse.
- 133. A l'article : Herblay. K. Seine-et-Oise, substituer : Herblay-Nord. K. Seine-et-Oise.
- 142. Au lieu de : La Boissière. M. Seine-et-Oise, lire : La Boissière. M<sup>re</sup>. (1). Seine-et-Oise, et mettre au bas de la page le renvoi indiqué plus haut (page 40).
- 144. Ajouter à son ordre alphabétique : La Chapelle. V. Vosges.
- 145. Ajouter à son ordre alphabétique : La Chapelle-sous-Dun. M. ☒. Saône-et-Loire.
- 145. Ajouter à son ordre alphabétique : La Chaux-du-Dombief. M. ☒. Jura.
- 154. Ajouter à son ordre alphabétique : La Plaine (commune de Chabottes). M. ☒. RG. Hautes-Alpes.
- 170. Ajouter à son ordre alphabétique : Les Mureaux. V. Seine-et-Oise.
- 171. A l'article : Les Sables-d'Olonne. sém. 1 kil. Vendée, supprimer l'indice : 1 kil.

Page 216. *En regard de* : Nîmes. N/2. ☒. Gard, *et de* : Nîmes. V. Gard, *ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :

(2) Entre minuit et l'ouverture du service de jour, la gare de Nîmes est reliée à Marseille-central; durant cet intervalle, elle accepte au départ tous les télégrammes et à l'arrivée ceux qui sont à destination de Nîmes même.

- 223. *A l'article* : Oued-Amizour. M. Constantine, *ajouter l'indice* : ☒.
- 229. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Persan-Beaumont. K. Seine-et-Oise.
- 244. *A l'article* : Pagny-sur-Moselle. 1 kil. Meurthe-et-Moselle, *substituer* : Pagny-sur-Moselle. V. Meurthe-et-Moselle.
- 255. *Biffer l'article* : Rosières. IP. (1). Cher, *ainsi que le renvoi (1) correspondant*.
- 267. *Au lieu de* : Saint-Félicien-d'Avail. M. Pyrénées-Orientales, *lire* : Saint-Félicien-d'Avall. M. Pyrénées-Orientales.
- 288. *A l'article* : Saint-Sylvain-Briollay. Maine-et-Loire, etc., *substituer* : Saint-Sylvain-Briollay. K. Maine-et-Loire.
- 342. Bureaux de Paris. *Ajouter à la suite de la liste les nouveaux bureaux suivants* :
 

101	Rue de la Glacière, 75.....	Mixte.
102	Boulevard de Vaugirard, 93 et 95..	Mixte.
- 348. Bureaux de Nancy. — *Ajouter* :
 

Nancy. Porte Saint-Nicolas. ☒.....	03
------------------------------------	----

*Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants* :

Goudargues. M. ☒. Gard.	Remoulins. M. ☒. Gard.
Irissary. M. ☒. Basses-Pyrénées.	Saint-Antoine. M. ☒. Isère.
Lasalle. M. ☒. Gard.	Valleraugue. M. ☒. Gard.
Mas-Saintes-Puelles. M. Aude.	

**3° Réouvertures.**

Cheraïa. M. Constantine.	Tizi. M. Oran.
Montigny-les-Cherlieu. M. Haute-Saône.	

**4° Fermetures provisoires.**

Fleurey-sur-Ouche. M. Côte-d'Or.	Tenira. M. Oran.
Magenta. M. Oran.	

NOTA. La communication télégraphique entre l'île Chausey (Manche) et le continent est interrompue. Les télégrammes à destination de cette île sont acheminés par voie postale, sans frais ni pour l'expéditeur, ni pour le destinataire.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER.

*Angleterre.*

Avening.....	Stroud (Glos.).	Cheddington.....	Tring.
Baneswell.....	Newport (Mon.).	Churchdown.....	Gloucester.
Burton Wood.....	Newton-le-Wil-	Clarence Street (Ponty-	
	lows (Lanc.).	pool).....	Pontypool.
Butler's Cross.....	(Bucks.)	Cross Roads (Haywards-	

Heath).....	HaywardsHeath	Mangotsfield.....	Fishponds (Glos.).
East Hagbourne.....	Didcot (Bucks).	Mossley Road.....	Ashton-under-Lyne.
Geddington.....	Kettering.	Ospringe.....	Faversham.
Great Heath.....	Coventry.	Peascod Street.....	Windsor.
Hampton Road.....	Twickenham.	Pontymoyle.....	Pontypool.
Haughton-le-Skerne.....	Darlington.	The Esplanade.....	Shanklin (1. of W.)
Hordle.....	Lymington.	Wednesbury Road.....	Walsall.
Kingston (Som.).....	Taunton.		
Langcliffe.....	Settle.		
Lime Tree Place.....	Stowmarket.		

*Écosse.*

Balquhider.....	Lochearnhead Station (Perthshire).	Hyndland.....	Glasgow.
Coalburn.....	Lanarkshire.	South Alloa.....	Alloa.
		Whalsay.....	Lerwick.

*Irlande.*

Donabate.....	Co. Dublin.	Mayo Bridge.....	Newry.
Jail Sreet.....	Ennis.	Street.....	Edgeworthstown.
Kilmuckridge.....	Gorey.		

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire ;</i>
Burdett Road, No. 113, Bow, E. Shirland Road, No. 174, St Peter's Park, W.	Bow, Burdett Road, No. 113, E. Maida Hill, Shirland Road, No. 174, W.

*Angleterre.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Bury New Road; Bolton. High Street; Lymington. Marshgate Road; Richmond (Surrey). Matfield Green (Kent). New Ferry; Birkenhead. Newtown; Christchurch (Hants). Skelton (Yorks.) South Stockton; Stockton-on-Tees.	Haulgh; Bolton. Gosport Street; Lymington. Sheen Road; Richmond (Surrey). Matfield (Kent). Newferry; Birkenhead. Highcliffe; Christchurch (Hants). Skelton-in-Cleveland (Yorks.). Thornaby-on-Tees; Stockton-on-Tees

*Après :* { Broad Street,  
Joiner's Square, } *biffer :* Stoke-on-Trent *et inscrire :* Hanley (Staff.)  
Northwood,

*Après :* Harrington, *inscrire :* (Workington).

*Au lieu de :* Icklingham, Mildenhall (Suffolk), *inscrire :* Icklingham St James; Mildenhall (Suffolk).

3° BUREAU À BIEFFER.

*Angleterre :* Cwm Taff; Merthyr Tydvil.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des publications belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 <sup>o</sup> NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER.						
<i>Paris-Bruxelles</i> ; éditeur....	Bruxelles.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	1 50 3 00 5 00	1 25 2 75 4 75	0 25 0 25 0 25	
2 <sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Guide officiel des voyageurs</i> (édition française ou fla- mande); agent comptable des postes.	Bruxelles.....	12 mois..	2 25	2 00	0 25	
<i>Nation (La)</i> ; éditeur.....	Bruxelles.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	7 75 16 48 32 95	7 50 16 00 32 00	0 25 0 48 0 96	
3 <sup>o</sup> JOURNAUX À BIFFER.						
<i>Musée du Jeune âge (Le)</i> ...	Gand.					
<i>Nouvelles du jour (Les)</i> .....	Bruxelles.					

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

Les agents sont invités à modifier, ainsi qu'il suit, la liste des publications suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER :</b>						
<i>Anglo-Swiss gazette (The)...</i>	Davos-Platz...	3 mois..	5 25	4 75	0 50	
		6 mois..	9 25	8 75	0 50	
		12 mois..	18 05	17 50	0 55	
<i>Avenir sténographique (L')..</i>	Neuchâtel....	6 mois..	2 50	2 00	0 50	
		12 mois..	4 50	4 00	0 50	
<i>Bulletin des Transports inter- nationaux par chemins de fer.</i>	Berne.....	6 mois..	4 60	4 10	0 50	
<i>Cor du Postillon (Le).....</i>	Rorschach....	3 mois..	1 70	1 20	0 50	
		6 mois..	2 80	2 30	0 50	
		12 mois..	4 90	4 40	0 50	
<i>Neue Basler Handelszeitung..</i>	Bâle.....	6 mois..	4 50	4 00	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
<i>Notre petite feuille (Organe des unions chrétiennes de jeunes filles).</i>	Fontaines (Val- de-Ruz).	12 mois..	2 10	1 60	0 50	
<i>Zeitschrift für den internatio- nalen Eisenbahn-transport.</i>	Berne.....	6 mois..	4 60	4 10	0 50	
<i>Feuille officielle suisse du com- merce (Schweizerisches Handelsamtsblatt).</i>	Berne.....	6 mois..	12 50	12 00	0 50	Les abonnements de 6 mois sont admis seulement pour le 2 <sup>e</sup> semes- tre et partent du 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année.
		12 mois..	22 70	22 00	0 70	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX :</b>						
<i>Christlicher Volksfreund.....</i>	Zurich.....	6 mois..	3 00	2 50	0 50	
		12 mois..	5 30	4 80	0 50	
<i>Courrier du Val-de-Travers (Le).</i>	Fleurier.....	3 mois..	3 20	2 70	0 50	
		6 mois..	5 90	5 40	0 50	
		12 mois..	10 70	10 20	0 50	
<i>Éducateur (L').....</i>	Genève.....	6 mois..	4 50	4 00	0 50	Biffer : « Chaux-de- Fonds ».
		12 mois..	7 70	7 20	0 50	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).	5 janvier..	Lo Havre..	Thérèse-Nelly..	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5.....	Idem.....	Don-Diégo.....	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	10.....	Idem.....	Marguerite.....	Idem.....	Idem.
4	Idem.....	15.....	Idem.....	Saint-Pierre...	Idem....	Idem.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta.....	14 janvier.	Lo Havre..	Tafna.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica.....	Idem.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	Idem.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargours réunis.
4	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Cap-Haïtien.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
10	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Les Cayes.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Colon.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
17	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
18	Coquimbo.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
19	Coronel.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	Idem.
20	Curaçao.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
21	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Gonaïves.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Guayaquil.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
24	Iquiquo.....	14 janvier.	Le Havre..	Tafna.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
25	Jaemcl.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
26	Jérémie.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	La Havane.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
29	Lima.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
30	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
32	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
33	Mollendo.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
34	Montóvidéo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Poyta.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
38	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Ponceo (Porto-Rico).	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
42	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Port-au-Prince.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Progreso.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
46	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
47	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Salaverry.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
54	Sanchez.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
55	Savanilla.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Saint-Domingo.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	S <sup>o</sup> -Juan-Puerto-Rico	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
60	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
61	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Talcahuano.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
66	Valparaiso.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Valparaiso.....	14.....	Idem.....	Tafna.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Véra-Cruz.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
70	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
71	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

*Arrêtés portant concession de médailles d'honneur des postes et des télégraphes.*

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 14 décembre 1892, et sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, la médaille d'honneur des postes et des télégraphes a été décernée à **M. Varcz** (Fernand), courrier au service de l'entrepreneur du transport des dépêches de la gare au bureau de Béthune, en témoignage du courageux dévouement dont il a fait preuve en défendant, bien qu'il fût grièvement blessé, les dépêches qui lui étaient confiées et qu'il a pu ramener intactes au bureau.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 19 mars 1892;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents ci-après désignés :

**Bantegnic** (Désiré), facteur local à Viesly (Nord), 26 années de services administratifs, 7 ans de services militaires,

*Titulaire de la médaille de bronze depuis le 10 juillet 1885;*

**Lapointe** (Charles), ancien facteur rural, gardien d'entrepôt à Conflans-en-Jarnisy (Meurthe-et-Moselle), 41 ans de services administratifs;

**Moliner** (Joseph), facteur-chef des postes à Paris, 30 ans de services administratifs, 9 ans de services militaires;

**Rault** (Léon), mécanicien des télégraphes à Paris (service de la vérification du matériel), 26 ans et demi de services administratifs;

**Masson** (Nicolas), facteur chef des postes à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 44 ans de services administratifs;

**Granier** (Fortuné-Michel), courrier convoyeur à Montpe .er, 39 ans de services administratifs;

**Colonna** (Ours-André), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon, 24 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Fournier** (Jacques), gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest, 36 ans et demi de services administratifs;

**Chanu** (Joseph-François-Adolphe), facteur local à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 34 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Coste** (Étienne), facteur rural à Nasbinals (Lozère), 39 ans de services administratifs;

**Wibaille** (Pierre-Antoine), courrier convoyeur à Falaise (Calvados), 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Mercier** (Léon-Joseph-Vincent), gardien de bureau à l'Administration centrale (Division de l'exploitation postale), 26 ans de services administratifs;

**Bonnaud** (François), facteur-chef des postes à Niort, 34 ans de services administratifs;

**Lanniel** (Yves), entreposeur en gare à Landerneau (Finistère), 37 ans de services administratifs;

**Aubin** (Jean), facteur rural à Bretenoux (Lot), 36 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Robillard** (Edmond-Ignace), brigadier facteur à Rouen, 23 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Mercier** (Paul-François), mécanicien des télégraphes à Paris (dépôt central), 28 ans et demi de services administratifs;

**Filippi** (Jean-Baptiste), chef surveillant des télégraphes à Ajaccio, 26 ans et demi de services administratifs;

**Henriey** (Pierre), facteur local à Entrevaux (Basses-Alpes), 36 ans de services administratifs;

**Bardière** (Jean-Baptiste-Louis), facteur-chef des postes à Bordeaux, 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Leviez** (Hippolyte-Alexandre), courrier convoyeur à Dieppe (Seine-Inférieure), 38 ans de services administratifs;

**Harasse** (François), brigadier chargeur à la ligne du Nord, 25 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Bricaud** (Yves-Marie-Dominique), facteur-chef des télégraphes à Nantes, 28 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Pétin** (Paul-Victor), chef surveillant des gens de service à l'Hôtel des postes à Paris, 22 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires,

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 30 décembre 1887.*

ART. 2. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**Guibert** (Pierre-Jean-Victor), facteur-chef des postes à Millau (Aveyron), 30 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Jacquot** (Denis), facteur-chef des postes à Paris, 23 ans de services administratifs, 16 ans de services militaires;

**Jean** (Narcisse-Xavier), facteur de ville des postes à Mantes (Seine-et-Oise), 31 ans et demi de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

**Koebel** (Antoine), surveillant des télégraphes à Troyes, 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires,

*Décorés de la médaille militaire.*

ART. 3. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents ci-après désignés :

**Abvard** (Léonidas-Romain), facteur-chef des postes à Paris, 28 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Agussol** (Noël-Antoine), facteur rural à Ouveillan (Aude), 24 ans et demi de services administratifs, 15 ans de services militaires;

**Albouy** (François), facteur rural à Naucelle (Aveyron), 34 ans de services administratifs;

**Allier** (Jean-Pierre), courrier convoyeur à Valence, 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Argivier** (François), ancien facteur de ville des postes, courrier auxiliaire à Périgueux, 33 ans et demi de services administratifs;

**Autric** (Jean-Joseph), facteur-chef des postes à Digne, 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Ayral** (Jean-Baptiste), facteur rural à Marvejols (Lozère), 32 ans et demi de services administratifs;

**Bernézat** (Dominique), facteur rural à Arteix (Basses-Pyrénées), 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Bichebois** (Guillaume-Roch), ancien facteur de ville des postes, courrier auxiliaire à Avignon, 33 ans de services administratifs;

**Bidalot** (Paul), facteur-chef des postes à Arcachon (Gironde), 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Bocquet** (Louis-Auguste), courrier convoyeur à Dieppe (Seine-Inférieure), 30 ans de services administratifs;

**Bouchet** (Pierre-Casimir), facteur rural à Bourg-du-Péage (Drôme), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires,

**Bouchet** (Étienne-Joseph), facteur rural à Barjac (Gard), 30 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Bourgeault** (Louis-Henry), facteur local à Loches (Indre-et-Loire), 32 ans et demi de services administratifs;

**Bradol** (Yves-Gabriel), facteur des postes à Paris, 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Brulé** (Nicolas-Auguste), facteur rural à Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or), 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Burlotte** (Victor), facteur-chef des postes à Paris, 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Camins** (Gérôme), gardien de bureau ambulant à la ligne des Pyrénées, 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Cazeneuve** (Sylvain-Marie), facteur rural à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Chauvé** (Jean), facteur rural à Calvignac (Gironde), 32 ans et demi de services administratifs;

**Chauvier** (Jean-Tercy), facteur local à Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes), 34 ans et demi de services administratifs;

**Chollet** (Jean-Gilbert), facteur local à Cosnes-sur-l'Œil (Allier), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Clavère** (Pierre), facteur rural à Langoiran (Gironde), 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Cognet** (Edme), facteur-chef des postes à Nevers, 28 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Curty** (Sébastien-Auguste), facteur local à Baume-les-Dames (Doubs), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Dagez** (Louis-Marcel), facteur rural à Poyanne (Landes), 33 ans et demi de services administratifs;

**Danger** (Isidore-François-Théophile), facteur local à Orsay (Seine-et-Oise), 32 ans et demi de services administratifs;

**Dazin** (Jules), facteur rural à Fresnes (Nord), 31 ans et demi de services administratifs;

**Déforge** (Charles-Aimé-Joseph), facteur rural à Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), 32 ans et demi de services administratifs;

**Delahaye** (Eugène-Pierre), facteur rural à Couterne (Orne), 33 ans de services administratifs;

**Delau** (Bernard), facteur rural à Labenne (Landes), 34 ans de services administratifs;

**Delmas** (Antoine), facteur de ville des postes à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 33 ans et demi de services administratifs;

**Delobel** (Edouard-Victor), chef facteur des postes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Dénard** (François), facteur rural à Cierp (Haute-Garonne), 31 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Deschamps** (François-Marie), surveillant facteur des télégraphes à Lorient (Morbihan), 32 ans et demi de services administratifs;

**Didier** (Elies), facteur local à Bazas (Gironde), 34 ans et demi de services administratifs;

**Dumas** (Jean), facteur local à Villandraut (Gironde), 34 ans et demi de services administratifs;

**Eustache** (Jean-Nicolas), facteur-chef des postes à Asnières (Seine), 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Faluc** (Léonce-Alphonse-Hilaire), facteur rural à la Délivrande (Calvados), 32 ans et demi de services administratifs;

**Fanaud** (Denis), facteur rural à Montet (Allier), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Feucherolles** (Louis-Joseph), facteur-chef des postes à Armentières (Nord), 27 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Florlay** (Noel), facteur rural à Chateauneuf-du-Faou (Finistère), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Forfer** (Michel), gardien de bureau à l'école professionnelle supérieure des postes et des télégraphes, 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Foucher** (Yves-François), facteur local à Paramé (Ille-et-Vilaine), 38 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Gaillard** (Augustin), courrier convoyeur à Lyon, 24 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Gay** (Alphonse-Frédéric), courrier convoyeur à Nîmes, 31 ans et demi de services administratifs;

**Gérard** (Ferdinand-Isidore), facteur rural à Mouzon (Ardennes), 33 ans et demi de services administratifs;



**Gevaudant** (Adrien-François), facteur rural aux Vans (Ardèche), 31 ans et demi de services administratifs;

**Gourillon** (Désiré-Jean-Baptiste), chef facteur des postes à Paris, 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Goy** (Pierre), facteur local à Collonges (Ain), 32 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Gremaux** (Victor), facteur-chef des télégraphes à Paris, 27 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Grenier** (Remi), facteur rural à Ville-en-Tardenois (Marne), 33 ans de services administratifs;

**Guergo** (Laurent), facteur local à Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), 32 ans et demi de services administratifs;

**Gusse** (Jules-Adolphe), chef facteur des postes à Paris, 23 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Guyot** (Pierre-Marie), facteur rural à Allaire (Morbihan), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Hébrard** (David), facteur boîtier à l'Estréchure (Gard), 32 ans de services administratifs;

**Isaac** (Etienne-François), facteur boîtier à Saint-Césaire-lès-Nîmes (Gard), 32 ans de services administratifs;

**Jacquier** (Auguste), gardien de bureau à la Direction de la Seine, 30 ans et demi de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

**Jeantieu** (Jean), facteur local à Saint-Symphorien (Gironde), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Joffard** (Joseph-François), ancien facteur local, courrier auxiliaire à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Lagoutte** (François), facteur rural à Saint-Pourçain (Allier), 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Lancelle** (Firmin-Louis-Joseph), courrier convoyeur à Arras, 24 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Latrelle** (Jean-Baptiste-Claude), facteur-chef des postes à Paris, 25 ans et demi de services administratifs, 12 ans de services militaires;

**Laugerie** (Manuel), facteur local à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), 32 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Leclerc** (Eugène-François), facteur rural à Wassy (Haute-Marne), 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Legrand** (Adolphe-Guillaume), facteur de ville des postes à Avranches (Manche), 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Lemaître** (Paul-Marie), facteur-chef des télégraphes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Limondin** (Jean), gardien de bureau à Châteauroux, 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Maitrebut** (Nicolas-Alphonse-Jules), courrier convoyeur à Charleville (Ardennes), 30 ans et demi de services administratifs;

**Marchandon** (Eugène-Christophe), facteur des postes à Paris, 31 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Marty** (Louis-Martin), facteur rural à Brassac (Tarn), 31 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Massé** (Charles-François), facteur rural à Lucy-le-Bois (Yonne), 32 ans de services administratifs;

**Mezière** (Antoine-Célestin-Alfred), brigadier facteur à Arras, 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Miélot** (François-Achille-Louis), facteur de ville des postes à Béthune (Pas-de-Calais), 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Miesch** (François-Joseph), courrier convoyeur à Troyes, 25 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Millot** (François-Eugène), facteur-chef des postes à Paris, 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Mistrot** (Jean-Bernard), facteur de ville des postes à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Mongie** (Jean), facteur-chef des postes à Bergerac (Dordogne), 31 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Moulinard** (Jean), facteur des postes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

**Moyat** (Antoine-Charles), facteur de ville des postes à Versailles, 33 ans de services administratifs;

**Mulet** (Victor-Antonin), facteur rural à Braisne (Aisne), 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Naudier** (François-Édouard), gardien de bureau à la Caisse nationale d'épargne, 27 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Noël** (Jean-François), facteur rural à Goarec (Côtes-du-Nord), 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Pages** (Jean-Pierre-Pascal), facteur local à Langogne (Lozère), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Paris** (Chrysostome-Armand), facteur des postes à Paris, 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Parsy** (Chrisostome-Joseph), facteur rural à Marquion (Pas-de-Calais), 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Patriarche** (Germain-Jean-Simon), facteur rural à Châtillon-sur-Loing (Loiret), 31 ans et demi de services administratifs;

**Polé** (René-Pierre), facteur-boîtier à La Ménitrie (Maine-et-Loire), 29 ans et demi de services administratifs;

**Periquoi** (Bernard), facteur-chef des postes à Bordeaux, 32 ans et demi de services administratifs;

**Pierfine** (François), facteur des postes à Paris, 34 ans de services administratifs;

**Polydorus** (Paulin), surveillant facteur des télégraphes à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Pouzieux** (François-Xavier), facteur rural à Airvault (Deux-Sèvres), 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires ;

**Poyet** (Jean-Baptiste), facteur auxiliaire des télégraphes à Rive-de-Gier (Loire), 32 ans et demi de services administratifs ;

**Raibaut** (Jules-César), facteur rural à Sospel (Alpes-Maritimes), 31 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires ;

**Rambouillet** (Victor-Honoré), facteur-chef des postes à Paris, 27 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Redon** (Claude-Marie), facteur-chef des postes à Paris, 23 ans de services administratifs, 11 ans de services militaires ;

**Richard** (Juste-Anasthase), brigadier-facteur à Chaumont, 27 ans et demi de services administratifs ;

**Robert** (Pierre-Charles), facteur rural à Préveranges (Cher), 34 ans de services administratifs ;

**Roche** (Barthélemy-Marius), facteur local à Château-Renard (Bouches-du-Rhône), 33 ans et demi de services administratifs ;

**Roubion** (Joseph-Henri), facteur rural à Péliganne (Bouches-du-Rhône), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Rousset** (Casimir), facteur rural à Remoulins (Gard), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires et trois ans et demi dans l'administration pénitentiaire ;

**Royer** (Louis-Philippe), chargeur à Paris, 28 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires ;

**Sahuc** (Joseph), facteur local à Riols (Hérault), 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires ;

**Sainton** (René-Jean), brigadier-chargeur à Paris, 23 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Salle** (Xavier-Cyrille), courrier auxiliaire à Evreux, 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Serva** (Joseph-Nicolas), brigadier-facteur à Chartres, 22 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Silvent** (Antoine-François), chef facteur des postes à Paris, 23 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Siramy** (Pierre), facteur rural à Montmarault (Allier), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Tastet** (Joseph-Vincent), facteur local à Pontoux-sur-l'Adour (Landes), 34 ans de services administratifs ;

**Thérézien** (Jacques), facteur rural à Lanvollon (Côtes-du-Nord), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Theulier** (Jean-Georges), facteur local à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), 30 ans et demi de services administratifs ;

**Thévenet** (Philippe), facteur rural à Belleville-sur-Saône (Rhône), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Tonneau** (Pierre-Marie), facteur local à Évron (Mayenne), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Tourniaire** (Henri-Benoît), facteur rural à Thoard (Basses-Alpes), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires ;

**Tournois** (Jean), facteur rural à Montreuillon (Nièvre), 34 ans de services administratifs ;

**Traissac** (Gaspard-Maurice), surveillant-facteur des télégraphes à Aurillac, 33 ans et demi de services administratifs ;

**Trapon** (Joseph), concierge à la Direction générale des postes et des télégraphes, 30 ans et demi de services administratifs ;

**Troadec** (Charles), facteur-chef des télégraphes à Paris, 31 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires ;

**Varillon** (Alexandre-Henri), chef-facteur des postes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires ;

**Vasseur** (Charles-Louis), gardien de bureau ambulante à la ligne de l'Est, 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires ;

**Vazelle** (Pierre-Hilaire), brigadier chargeur à la ligne du Sud-Ouest, 22 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Vencau** (Philbert), courrier-convoyeur à La Charité (Nièvre), 31 ans de services administratifs ;

**Vergès** (Bernard), facteur-chef des postes à Paris, 25 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Viala** (Anselme), facteur rural à Vebron (Lozère), 32 ans et demi de services administratifs ;

**Vignaux** (François-Paul), brigadier-chargeur à la ligne des Pyrénées, 22 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires ;

**Vivier** (François), facteur-chef des postes à Bayonne (Basses-Pyrénées), 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires ;

**Voisin** (Florent-Simon), facteur-chef des postes à Paris, 30 ans et demi de services administratifs ;

**Wittmann** (Xavier), facteur-chef des postes à Boulogne-sur-Seine (Seine), 24 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires.

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au personnel de la Direction générale des postes et des télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 27 décembre 1892.

JULES SIEGFRIED.

CONTENTIEUX.

---

*Jugements des tribunaux.*

D'un jugement du tribunal correctionnel de Chartres, en date du 16 novembre 1892,

Il appert :

Que le sieur Jarrier, cultivateur à Lucé, a été condamné à 30 francs d'amende pour injures envers le facteur rural Peuré, par application de l'article 224 du Code pénal.

---

PERSONNEL.

---

FAITS DIVERS.

---

ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. PAILLAUBE, facteur rural à Villeneuve (Landes), a fait preuve de courage dans un incendie et s'est blessé par suite de son dévouement.

En cours de tournée, M. FOISSARD, facteur rural à Boisguillaume (Seine-Inférieure), a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

M. BILLARD, facteur rural à Vron (Somme), s'est dévoué en se portant au secours d'une femme qui avait les vêtements en feu.

M. LAMARIE, facteur local aux Abrets (Isère), a, par son sang-froid et son courage, sauvé d'une mort certaine un charretier sur qui était tombée une voiture de briques.

ACTES DE PROBITÉ.

M. SABAS, surveillant des télégraphes à Tebessa (Constantine), a trouvé, une première fois, une pièce de 20 francs en or qu'il s'est empressé de remettre au receveur. Quelques jours plus tard, il a encore montré sa probité en rendant à son propriétaire un portefeuille trouvé par lui contenant une somme de 3,200 francs en billets de banque et diverses valeurs au porteur.

M. MÉNARD, facteur rural n° 4, au bureau de Chemillé (Maine-et-Loire), a rendu à son propriétaire une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. RICORDEAU, gardien de bureau à la Recette principale du Mans, s'est empressé de remettre au receveur une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. VIÉNOT, facteur rural à Montmiry-le-Château (Jura), a remis à la personne qui l'avait perdue une somme de 10 francs.

M. VOLATIER, facteur à Louhans, ayant trouvé une pièce de 10 francs, l'a déposée entre les mains du receveur.

M. GABRIEL, facteur à Marseille, a remis au receveur deux obligations de la Ville de Paris qu'il avait trouvées dans la salle d'attente.

M. DAYNAC, facteur rural à Cahors, a remis à son receveur, au retour de sa tournée, une montre en nickel qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. FERROTIN, facteur rural à Crest (Drôme), a trouvé sur la route, en effectuant sa tournée, une montre en or avec chaîne et médaillon d'une valeur de 300 francs environ. Il s'est empressé de déposer ces objets à la mairie.

M. DENIS, facteur rural au Pin-la-Garenne (Orne), a trouvé sur la voie ferrée une montre d'une valeur de 30 à 40 francs. Ce sous-agent s'est empressé de la remettre au chef de gare qui a pu la rendre à un chauffeur à qui elle appartenait.

M. GRAY, facteur local à Montmorency (Seine-et-Oise), a trouvé et remis à son propriétaire un portefeuille contenant différents papiers et deux billets de banque de 100 francs.

En effectuant sa tournée, M. PLANEL, facteur rural au Motté-Chalançon (Drôme), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant la somme de 35 francs. Il s'est empressé d'aller le porter à la mairie, où il a pu être restitué à son propriétaire.

M. COLLARD, facteur boîtier à Moux (Nièvre), ayant reçu 20 francs en trop sur une valeur qu'il avait recouvrée, a rendu immédiatement cette somme à son propriétaire.

M. GOURGOUILLO, facteur rural à Clermont-Ferrand, a déposé entre les mains de son receveur un porte-monnaie contenant une somme de 10 francs qu'il avait trouvé dans le corridor de la Recette principale.

M. ORANGE, gardien de bureau à Blidah, a remis à son propriétaire un portefeuille contenant 500 francs que son fils, âgé de six ans, avait trouvé sur la voie publique.

M. MANGIN, facteur à Commercy, a remis à une personne de la localité, une somme de 10 francs que celle-ci lui avait versée en trop pour le paiement d'une traite.

M. MICHEL, facteur rural à Lamballe (Côtes-du-Nord), a trouvé sur la route une sacoche contenant une somme de 152 fr. 65 qu'il a pu rendre à un voiturier à qui elle appartenait.

M. ALFRÈDE, facteur local à Avallon, ayant trouvé deux feuilles de timbres-poste de 15 centimes, s'est empressé de les remettre à son receveur qui a pu les restituer à la personne qui les avait perdues.

M. DUBOST, facteur rural n° 1 à Pont-de-Montvert (Lozère), a rendu, au percepteur de cette localité, une somme de 10 francs qui lui avait été versée en trop.

M. SAPLAIROLLES, facteur rural à Ginestas (Aude), a trouvé, en cours de tournée, une somme de 40 francs qu'il a immédiatement rendue à son propriétaire.

M. FARGUES, courrier auxiliaire à Creil, a trouvé sur la voie publique un billet de 50 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police.

M. DEMOUCY, facteur à Creil, a déposé à la mairie une montre en or qu'il avait trouvée, en faisant sa tournée.

M. FRISSON, facteur local à Nogent-l'Artaud (Aisne), a remis entre les mains du maire de cette localité une pièce de 10 francs qu'il avait trouvée.

M. SIVIGNON, gardien de bureau ambulante à la ligne du nord-ouest, ayant trouvé sur la voie publique une bague en or ornée d'un brillant, l'a immédiatement déposée entre les mains du commissaire de police.

M. LOY, facteur rural au bureau de Saint-Omer, a remis au receveur une somme de 20 francs qu'il avait trouvée en effectuant sa tournée.

M. LAGRIFOLLE, facteur rural à Arlane (Puy-de-Dôme), ayant trouvé une montre et une chaîne en argent, a apporté ces objets à la mairie, où ils ont pu être restitués à leur propriétaire.

M. GAUTIER, facteur des télégraphes à Niort, a déposé au bureau de police de cette ville, une broche en or, garnie de diamants qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. Bou, gardien de bureau à Bougie, a remis entre les mains de son receveur un portefeuille contenant 200 francs, qu'il avait trouvé dans la boîte aux lettres du bureau. Il a pu être rendu aussitôt à son propriétaire.

---

*Mesures disciplinaires.*

Par décision du Directeur général, en date du 28 novembre, une suspension de fonctions de huit jours a été infligée à une dame téléphoniste de Paris pour avoir fait à un abonné, sciemment, à tort et à deux reprises différentes la réponse « *en communication* ».

---

L'Administration porte à la connaissance du personnel que deux commis reconnus coupables, l'un de déclarations inexactes de dépenses sur des bordereaux de dépêches officielles à destination de l'étranger et l'autre d'avoir inscrit, sans vérification, le poids des plis de service sur lesdits bordereaux, ont encouru : le premier, un changement de résidence avec rétrogradation de classe, et le second, un blâme sévère.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Blondiot . . . . .	Sous-chef de bureau.	Service du personnel.	5,000	Chargé des fous de dir.	Châlons-sur-Marne.	5,000
Caillaux . . . . .	Inspecteur . .	Privas . . . . .	5,000	<i>Idem.</i> . . . . .	Privas . . . . .	5,000
Breban . . . . .	Sous-chef de bureau.	Correspondances télégraphiques.	5,000	Sous-chef de bureau.	Service du personnel.	5,000
Montagne . . . . .	Sous-chef de section.	Caisse d'épargne . . . . .	4,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	5,000
Renaudet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	S.-ch. de sect.	<i>Idem.</i> . . . . .	5,000
Guibert - Las-salle . . . . .	Commis principal.	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	5,000
Ellicher . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	Inspecteur . .	Arras . . . . .	4,500
Garnier de la Villesbret . . . . .	Inspecteur . .	Vérification et réception du matériel.	4,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction régionale (télégraphes).	4,500
Videgrain . . . . .	Commis principal.	<i>Idem.</i> . . . . .	3,500	Sous-inspecteur.	Vérification et réception du matériel.	3,500
Rublon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	3,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Beauvais . . . . .	3,500
Martinet . . . . .	Commis . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau	3,100	Comm. princ.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau	3,500
Vinciguerra . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Le Jauptel . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Nivoix . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	2,500	Commis . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Politbon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Sessac . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Angoulême, direction.	2,400	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	2,500
Rigault . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel	2,200	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Guéru . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy, direction . . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	2,200
Mamet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Etienne, direction.	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,200
Tallet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, direction de la Seine.	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel.	2,200
Millet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Cahors, direction . . . . .	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,900
du Fayel . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, Recotte princ.	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau	1,900
de Brinon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 10 . . . . .	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	1,900
M <sup>lle</sup> Bonavita . . . . .	Employée . . . . .	Direct. de la compt.	1,200	Employée . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,200
MM. Fauré . . . . .	Commis principal.	Pau, direction . . . . .	3,000	Commis principal.	Agen, direction . . . . .	3,000
Perravex . . . . .	Commis . . . . .	Dijon, direction . . . . .	2,700	<i>Idem.</i> . . . . .	Dijon, direction . . . . .	3,000
Peyrafort . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérification et réception du matér.	2,700	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérification et réception du matériel.	3,000
Rolland . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service officiel . . . . .	2,700	Commis . . . . .	Direction régionale.	2,700
Le Dauphin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, recette principale.	2,700	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, direction de la Seine.	2,700
Imbert . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Oran, direction . . . . .	2,700	<i>Idem.</i> . . . . .	Alger, direction . . . . .	2,700
Boulesteix . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Angoulême, R. P. . . . .	2,400	<i>Idem.</i> . . . . .	Angoulême, direct.	2,400
d'Olier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Orléans . . . . .	2,400	<i>Idem.</i> . . . . .	Orléans, direction.	2,400
David . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,400	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2,400
Serres . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bordeaux-central . . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	Pau, direction . . . . .	2,100
Guilhaumet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Orléans, direction . . . . .	2,100	<i>Idem.</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct.	2,100
Heitz . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy, R. P. . . . .	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	Nancy, direction . . . . .	1,800
Cérède . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 26 . . . . .	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	Vérif. et réc. du mat.	1,800
Seigé . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Orléans, direction.	1,800	<i>Idem.</i> . . . . .	Cahors, direction . . . . .	1,800
Gensonnet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Oran, R. P. . . . .	1,500	<i>Idem.</i> . . . . .	Oran, direction . . . . .	1,500
Dreyfus . . . . .	Directeur départemental	Dijon . . . . .	8,000	Recev. principal.	Nantes . . . . .	8,000
Nemry . . . . .	Recev. principal.	Troyes . . . . .	4,500	Receveur . . . . .	Salon . . . . .	4,500
Rondenay . . . . .	Receveur . . . . .	Paris 70 . . . . .	4,000	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 78 . . . . .	4,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Descormiers...	Receveur...	Paris 78 .....	4,000	Receveur....	Paris 70.....	4,000
Pierson.....	Idem.....	Yvetôt.....	4,000	Idem.....	Meaux.....	4,000
Dalichoux.....	Idem.....	Pézenas.....	4,000	Idem.....	Lésignan.....	4,000
Guéménor.....	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest...	3,600	Idem.....	Yvetot.....	3,500
Boutonnet.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,600	Idem.....	La Fère.....	3,500
Pyard (Joseph)	Commis prin- cipal.	Paris 73.....	3,600	Idem.....	Toul.....	3,500
Faget.....	Receveur....	Lésignan.....	3,500	Idem.....	Pézenas.....	3,500
M <sup>me</sup> Trigant de La- tour.	Receveuse...	Stains.....	1,400	Receveuse...	Neuilly-Saint-James.	1,400
veuve Lépaulle	Employée...	Caisse d'épargne...	1,500	Idem.....	Stains.....	1,400
veuve Jacquelin	Receveuse...	Mirbeau-de-Poitou.	1,800	Idem.....	Bourgueil.....	1,800
M <sup>lle</sup> Laugère.....	Idem.....	Mussidan.....	1,800	Idem.....	Mirbeau-de-Poitou.	1,800
Desvignes.....	Idem.....	Nouvelle-de-Poitou..	1,600	Idem.....	Mussidan.....	1,600
M <sup>me</sup> Lescuvre.....	Idem.....	Abancourt.....	1,000	Idem.....	La Plaine.....	1,000
veuve Billon..	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Abancourt.....	1,400
M <sup>lle</sup> Pelicot.....	Idem.....	Lavoncourt.....	1,000	Idem.....	Dampierre-sur-Salon	1,000
MM. Guillet.....	Aide.....	S <sup>t</sup> -Julien-de-Civry..	"	Receveur....	S <sup>t</sup> -Julien-de-Civry..	1,000
Guény.....	Facteur-boît.	Biesles.....	850	Idem.....	Nully.....	1,000
M <sup>lle</sup> Stable.....	Aide.....	Couéron.....	"	Receveuse...	Sion.....	1,000
Carboneil.....	Receveuse...	Porté.....	1,000	Idem.....	Toulouges.....	1,000
Paquet.....	Aide.....	Thuir.....	"	Idem.....	Porté.....	1,000
Rostain.....	Idem.....	Veynes.....	"	Idem.....	Saint-Etienne-en- Devoluy.	1,000
Ménard.....	Receveuse...	Sainte-Suzanne....	1,400	Idem.....	Martigné.....	1,400
M <sup>me</sup> Favrot.....	Idem.....	Martigné.....	1,000	Idem.....	Sainte-Suzanne....	1,000
veuve Duperron	Idem.....	Octeville.....	1,000	Idem.....	Epreville - Martain- ville.	1,000
M <sup>lle</sup> Peulvé.....	Idem.....	Epreville - Martain- ville.	1,000	Idem.....	Octeville.....	1,000
M. Naudin.....	Receveur...	Saint-Héaud.....	1,000	Receveur....	Ancy-le-Franc.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bousquet.....	Employée au- xiliaire.	Romorantin.....	R <sup>on</sup> , 800	Receveuse...	Saint-Héaud.....	1,000
M. Colas.....	Receveur....	Sathonay.....	2,000	Receveur....	Neuville-du-Poitou.	2,000
M <sup>me</sup> Mottaz.....	Receveuse...	Lozanne.....	1,000	Receveuse...	Sathonay.....	1,000
MM. Montassut...	Receveur....	Saulxures-sur-Mose- lotte.	1,400	Receveur....	Fraise.....	1,600
Marchal.....	Idem.....	La Bresse.....	1,200	Idem.....	Saulxures-sur-Mose- lottes.	1,200
Bacquoy.....	Sous-officier.	Avesnes.....	"	Idem.....	La Bresse.....	1,000
Dumas.....	Idem.....	Lodève.....	"	Idem.....	Lantosque.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Arme- nault.	Receveuse...	Pontlevoy.....	1,200	Receveuse...	Fontenay-Trésigny.	1,200
M <sup>lle</sup> Volay.....	Idem.....	Fontenay-Trésigny.	1,200	Idem.....	Pontlevoy.....	1,200
Leclerc.....	Aide.....	Aubigny.....	"	Idem.....	Moneton-Couture..	1,000
Berlie.....	Idem.....	Barcelonnette.....	"	Idem.....	Saint-Vincent-du- Lauzet.	1,000
M. Bolin.....	Idem.....	Gemozac.....	"	Idem.....	Champagnolles....	1,000
M <sup>lle</sup> Lesien.....	Idem.....	Goderville.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Ouen-du-Breuil..	1,000
Rigoula.....	Idem.....	Montauban - Ville- bourbon.	"	Idem.....	Saint-Projet.....	1,000
Le Méhauté..	Idem.....	Leslucs.....	"	Idem.....	Puy-de-Serres....	1,000
M. Blanchot.....	Idem.....	Roussillon.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Bérain-s.-Dheune	1,000
M <sup>me</sup> Miquel.....	Idem.....	Septfonds.....	"	Idem.....	Montricoux.....	1,000
M <sup>lle</sup> Le Balch.....	Idem.....	Guerlesquin.....	"	Idem.....	Saint-Sauveur....	1,000
M <sup>me</sup> Crémol.....	Receveuse...	Lunerau.....	1,200	Idem.....	Longuville.....	1,200
M <sup>lle</sup> Boudeville...	Empl. auxi- liaire.	Orléans-Colombier.	R <sup>on</sup> , 800	Idem.....	Mangiennes.....	1,000
MM. Stein.....	Receveur....	Gravelines.....	1,800	Receveur....	Saint Saulge.....	1,600
Dazin.....	Idem.....	Envermeu.....	1,600	Idem.....	Gravelines.....	1,800
M <sup>lle</sup> Fiévé.....	Receveuse...	Saint-Saulge.....	1,600	Receveuse...	Envermeu.....	1,600
MM. Bonnet.....	Facteur-boît.	Firmy.....	850	Receveur....	Firmy.....	1,000
Fourié.....	Receveur....	Alzonne.....	1,400	Idem.....	Saint-Maximin....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lle</sup> Mournaud . . .	Receveuse . . .	Peyriac-de-Mer . . .	1,000	Receveuse . . .	Alzonne . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Vaconsin . . . .	Employée . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Grisy-Suines . . . .	1,200
Billaud . . . . .	Receveuse . . . .	Grisy-Suines . . . .	1,000	Employée . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,000
M. Bertrand . . . .	Facteur des télégraphes	Lyon, central . . . .	1,200	Receveur . . . .	Lavoncourt . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Perriollat . . . .	Receveuse . . . .	Sédron . . . . .	1,000	Receveuse . . . .	Hauterives . . . . .	1,000
Eyriès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Hauterives . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Sédron . . . . .	1,000
Filio . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sivry-sur-Meuse . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Apremont-la-Forêt .	1,400
MM. Rossignon . . . .	Sous-officier . . .	Paris . . . . .	"	Receveur . . . . .	Sivry-sur-Meuse . . .	1,000
Rousseau . . . . .	Facteur boî- tier.	Bournezeau . . . . .	850	<i>Idem</i> . . . . .	Bournezeau . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Pisanelli . . . .	Employée auxiliaire.	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200	Receveuse . . . .	Lhomaizé . . . . .	1,200
Alloi . . . . .	Receveuse . . . .	Lhomaizé . . . . .	1,200	Employée . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200
M <sup>lles</sup> Salaeroup . . . .	Aide . . . . .	Bretenoux . . . . .	"	Receveuse . . . .	Cahus . . . . .	1,000
Métiveau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	La Bernerie . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Abbaretz . . . . .	1,000
Tual . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Méloir . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Ouen-des-Alleux .	1,000
Groillier . . . . .	Receveuse . . . .	Faux-la-Montagne . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Taille- fert.	1,200
M <sup>me</sup> Mondon . . . . .	Employée auxiliaire.	Bressuire . . . . .	R <sup>ou</sup> , 800	<i>Idem</i> . . . . .	Faux-la-Montagne .	1,000
M <sup>lle</sup> Emmanuelli . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Tropez . . . . .	R <sup>ou</sup> , 900	<i>Idem</i> . . . . .	Santa - Piédro - di Tenda.	1,000
MM. Martin . . . . .	Facteur - boî- tier.	Giât . . . . .	850	Receveur . . . . .	Giât . . . . .	1,000
Bascle . . . . .	Receveur . . . . .	S <sup>t</sup> -Bomer-les-Forges	1,000	Facteur boî- tier.	S <sup>t</sup> -Bomer-les-Forges	850
Larridon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Brasparts . . . . .	1,400	Receveur . . . . .	Landivisiau . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Cantepie . . . . .	Receveuse . . . .	Beuvron-en-Auge . .	1,200	Receveuse . . . .	Brasparts . . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> Bouvet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Boissy-Maugis . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Beuvron-en-Auge . .	1,000
veuve Dansos . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rion-des-Landes . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Pontenx-les-Forges .	1,000
M <sup>lles</sup> Fourtiq . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tilh . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Rion-des-Landes . .	1,400
Hiribarne . . . . .	Aide . . . . .	Soustons . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Tilh . . . . .	1,000
Fargoix . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bourg-Lastic . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Larodde . . . . .	1,000
MM. Clément . . . . .	Receveur . . . . .	Clefmont . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Glandieu-S <sup>t</sup> -Benoit .	1,000
Portier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Morzinc . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Clefmont . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Houlié . . .	Receveuse . . . .	Quincy-Ségy . . . . .	1,200	Receveuse . . . .	Vicq . . . . .	1,200
Guyot de Mon- serand.	<i>Idem</i> . . . . .	Landes . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Quincy-Ségy . . . . .	1,200
M. Bourdenet . . . .	Sous-officier . . . .	. . . . .	"	Receveur . . . . .	Landes . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Granier . . . . .	Receveuse . . . .	Belosta . . . . .	1,200	Receveuse . . . .	Salces . . . . .	1,200
M. Menéau . . . . .	Receveur . . . . .	Bize . . . . .	1,400	Receveur . . . . .	Belosta . . . . .	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Chava- nieux.	Receveuse . . . .	Ouille-la-Rivière . .	1,000	Receveuse . . . .	Luncray . . . . .	1,000
Mongis née Du- cou.	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Ouille-la-Rivière . .	1,200
veuve Barreau . . . .	Aide . . . . .	Sallèles-d'Audo . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Peyriac-de-Mer . . . .	1,000
Astruc . . . . .	Receveuse . . . .	Hennaya . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Ain-Regada . . . . .	1,000
veuve Paulé . . . . .	Aide . . . . .	Blidah . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Hennaya . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Baudiffier . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Precilly . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Hommes . . . . .	1,000
Bouffandeau . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dinard . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Genouillé . . . . .	1,000
MM. Sauvât . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest . . .	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon . . . .	3,000
Martin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Médi- terrannée.	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Sud-Ouest . .	3,000
Bannès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,300	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Médi- terrannée.	3,300
Wagner . . . . .	Com. princ. . . . .	Ligne du Nord . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	3,000
Ragey . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Laurans	Com. princ.	Ligne de Lyon	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon	3,000
Delatre	Idem.	Péronne	3,000	Comm. princ.	Paris R. P.	3,000
Dusfour	Idem.	Tergnier, gare	3,000	Idem.	Arles-sur-Rhône	3,000
Durand	Idem.	Paris 96	3,000	Idem.	Paris 98	3,000
Cuvillier	Idem.	Paris 13	3,000	Idem.	Paris 96	3,000
Mottin	Idem.	Paris 63	3,000	Idem.	Paris 13	3,000
Régnier	Idem.	Ligne de l'Est	2,700	Idem.	Ligne du Nord	2,700
Denape	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Idem.	Ligne de l'Est	3,000
Petitjean	Idem.	Ligne de l'Est	3,000	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Tamisiac	Idem.	Paris 68	3,000	Idem.	Paris 2	3,000
Girard	Idem.	Paris, central	3,300	Idem.	Paris 68	3,300
Chastagnol	Idem.	Paris 72	3,000	Idem.	Paris 101	3,000
Le Govic	Idem.	Quimper	3,000	Idem.	Paris 72	3,000
Tanguy	Idem.	Angers	3,000	Idem.	Quimper	3,000
Bastide	Idem.	Agen, direction	3,000	Idem.	Bougie	3,000
Heyd	Idem.	Compiègne	3,000	Idem.	Paris, serv. officiel	3,000
Fay	Idem.	Elbeuf	3,000	Idem.	Compiègne	3,000
Natolli	Idem.	Ligne de Lyon	2,700	Idem.	Ligne de l'Ouest	2,700
Comard	Idem.	Paris 10	3,600	Idem.	Paris 102	3,600
Mailliet	Commis.	Saint-Quentin	2,700	Idem.	Saint-Quentin	3,000
Picard	Idem.	Paris, central	2,700	Idem.	Paris R. P.	3,000
Pariès	Idem.	Bordeaux, central	2,700	Idem.	Péronne	3,000
Ruggieri	Idem.	Marseille, central	2,700	Idem.	Tergnier, gare	3,000
Raison	Idem.	Paris 26	2,700	Idem.	Paris 68	3,000
Maugin	Idem.	Paris 17	2,700	Idem.	Paris 63	3,000
Grosset-Janin	Idem.	Ligne de Lyon	2,700	Idem.	Ligne de l'Est	2,700
Roy	Idem.	Paris, central	2,700	Idem.	Paris, central	2,700
Martin	Idem.	Biarritz	2,700	Idem.	Angers R. P.	3,000
Olivier	Idem.	Marseille R. P.	2,700	Idem.	Lyon, gare	3,000
Gardiol	Idem.	Idem	2,700	Idem.	Idem	3,000
Battu	Idem.	Lyon-Guillotière	2,700	Idem.	Idem	3,000
Lafaye	Idem.	Marseille, central	2,700	Idem.	Elbeuf	3,000
Curutchet	Idem.	Bayonne	2,700	Idem.	Troyes	3,000
Perrier	Idem.	Ligne de Lyon	2,700	Idem.	Ligne de Lyon	2,700
Lapoyre	Idem.	Paris 16	2,700	Idem.	Paris 10	3,000
Poinsot	Idem.	Ligne de Lyon	2,700	Idem.	Ligne de Lyon	2,700
Testoud	Idem.	Marseille R. P.	2,700	Idem.	Mustapha	3,000
Marchant	Idem.	Paris 95	2,700	Idem.	Paris 12	3,000
Salvetat	Idem.	Paris 4	2,700	Idem.	Paris R. P.	3,000
Espinas	Idem.	Ligne de l'Est	1,500	Commis	Paris 60	1,500
Roche	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.	Ligne de l'Est	1,500
Mondon	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Nice R. P.	1,500
Dutilloy	Idem.	Paris 48	2,100	Idem.	Idem	2,100
Thuriot	Idem.	Rouen R. P.	2,400	Idem.	Saint-Quentin	2,400
Baron	Idem.	Vimoutiers	1,500	Idem.	Rouen R. P.	1,500
Durand	Idem.	Bordeaux-Aquitaine	1,800	Idem.	Brive	1,800
Fourcade	Idem.	Brive	2,400	Idem.	Bordeaux-Aquitaine	2,400
Thoisson	Idem.	Étampes	1,500	Idem.	Pithiviers	1,500
Perdigal	Idem.	Biarritz	2,700	Idem.	Étampes	2,700
Dauro	Idem.	Bordeaux R. P.	1,800	Idem.	Bordeaux, central	1,800
Bérard	Idem.	Sétif	1,500	Idem.	Bordeaux R. P.	1,500
Chaix	Idem.	Roanne	1,500	Idem.	Nice R. P.	1,500
Coux	Idem.	Chambéry	1,500	Idem.	Lyon R. P.	1,500
Serve	Idem.	Paris, central	2,700	Idem.	Marseille, central	2,700
Cassot	Idem.	Lyon, central	1,500	Idem.	Tonkin	1,500
Panay	Idem.	Annecy	1,500	Idem.	Lyon, central	1,500
Héric	Idem.	Paris, central	1,500	Idem.	Tonkin	1,500
Blondat	Idem.	Lyon-Brotteaux	1,500	Idem.	Idem	1,500
Robin	Idem.	Paris 4	1,500	Idem.	Idem	1,500
Peypaud	Idem.	Paris, central	1,800	Idem.	Idem	1,800
Courtois	Idem.	Cherbourg	1,800	Idem.	Cochinchine	1,800
Guérin	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Lyon-Brotteaux	1,500
Nozeran	Idem.	Paris 52	2,100	Idem.	Paris 4	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Perrier	Commis	Paris 13	1,800	Commis	Paris 52	1,800
Gassané	Idem	Paris 60	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Perrin	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	Cherbourg	1,500
Rottier	Idem	Alençon	1,500	Idem	Le Mans R. P.	1,500
Galinier	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Menton	1,800
Arcis	Idem	Idem	2,700	Idem	Grasse	2,700
Marquis	Idem	Joigny	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Jaquot	Idem	Épinal R. P.	1,500	Idem	Épinal-Arches	1,500
Roussel	Idem	Épinal-Arches	1,500	Idem	Épinal R. P.	1,500
Sanglier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 18	1,500
Parché	Idem	Turbes	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Bourgeois	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Tonkin	1,500
Lamy	Idem	Ligne de l'Ouest	2,700	Idem	Ligne de l'Est	2,700
Boudes	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Audonnet	Idem	Le Mans R. P.	1,500	Idem	Paris 26	1,500
Amilhan	Idem	Toulouse R. P.	2,700	Idem	Toulouse, central	2,700
Lamy	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Toulouse R. P.	1,800
Bolard	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris R. P.	2,100
Dufour	Idem	Paris 98	2,100	Idem	Toulouse R. P.	2,100
Porterie	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Paris 98	2,100
Delhoume	Idem	Paris 36	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Larrière	Idem	Paris 8	1,500	Idem	Paris 36	1,500
Chicard	Idem	Dijon R. P.	1,800	Idem	Lyon R. P.	1,800
Duret	Idem	En disponibilité	"	Idem	Alençon	1,800
Bernard	Idem	Ligne de l'Est	2,400	Idem	Ligne de Lyon	2,400
Millot	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Bouveron	Idem	Le Havre, port	2,100	Idem	Caen R. P.	2,100
Bellon	Idem	Arles-sur-Rhône	2,700	Idem	Ligne de la Médi- terrannée	2,700
Durand	Idem	Marseille, central	1,500	Idem	Arles-sur-Rhône	1,500
Racariès	Idem	Marseille-Chapitre	1,500	Idem	Marseille, central	1,500
Hugues	Idem	Bourg	1,800	Idem	Marseille-Chapitre	1,800
Dubois	Idem	Lyon-Croix-Rousse	1,800	Idem	Bourg	1,800
Larrière	Idem	Paris 36	1,800	Idem	Paris 13	1,800
Leclercq	Idem	Creil	1,500	Idem	Paris 36	1,500
Nègre	Idem	Poitiers	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Pelletier	Idem	Laon	1,500	Idem	Poitiers	1,500
Curnier	Idem	La Fère	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Bérard	Anc. commis.	"	"	Idem	Laon	1,500
Huet	Commis	Le Havre, central	2,100	Idem	Nice, central	2,100
Chantreau	Ancien com- mis.	"	"	Idem	Le Havre, central	2,100
Jacomet	Commis	Laval	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Quatrebœuffs	Idem	Fontenay-le-Comte	1,500	Idem	Laval	1,500
Guérin	Idem	Tonkin	2,400	Idem	Fontenay-le-Comte	2,400
Castelnau	Idem	Tours, central	2,100	Idem	Nice, central	2,100
Araud	Idem	Villeneuve-sur-Lot	1,800	Idem	Cannes	1,800
Vert	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Menton	1,800
Rémy	Idem	Paris 51	2,400	Idem	Paris, central	2,400
Boirar	Idem	Bayonne	1,500	Idem	Biarritz	1,500
Bourdon	Idem	Rambouillet	1,500	Idem	Nice-Grimaldi	1,500
Calet	Idem	Lille R. P.	1,500	Idem	Lille, central	1,500
Marichez	Idem	Lille-S <sup>t</sup> -Martin	2,100	Idem	Lille R. P.	2,100
Crombot	Idem	Rouen R. P.	2,100	Idem	Lille-Saint-Martin	2,100
Viviès	Idem	Toulouse R. P.	2,100	Idem	Toulouse, central	2,100
Trantoul	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Toulouse R. P.	1,500
Pouget	Idem	Paris 76	1,800	Idem	Paris 91	1,800
Peyréron	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 76	1,500
Chifflier	Idem	Grasse	2,100	Idem	Lyon-Guillotière	2,100
Filloi	Idem	Nice-Grimaldi	2,700	Idem	Grasse	2,700
Cériché	Receveur	Nice-Garibaldi	1,500	Idem	Nice-Grimaldi	1,500
Rogie	Commis	Paris 18	2,700	Idem	Nice-Garibaldi	2,700
Brun	Idem	Paris 51	1,800	Idem	Paris 18	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lamolinaire.	Commis	Nogent-le-Rotrou	1,500	Commis	Meun	1,500
Basset	Idem	Paris 5	2,100	Idem	Nico, central	2,100
Destruel	Idem	Paris 51	1,500	Idem	Paris 5	1,500
Michaud	Idem	Grenoble R. P.	1,500	Idem	Nice-Grimaldi	1,500
Pagès	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Idem	Idem	2,400
Gaussil	Idem	Ligne de l'Est	2,100	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Molinié	Idem	Ligne du Nord	1,800	Idem	Ligne de l'Est	1,800
Breton	Idem	Lille, R. Tournai	1,800	Idem	Menton	1,800
Legris	Idem	Paris 46	1,800	Idem	Paris 10	1,800
Battais	Idem	Paris 15	2,400	Idem	Paris 46	2,400
Bernard	Idem	Paris R. P.	2,400	Idem	Paris 15	2,400
Vaucois	Idem	Mâcon	2,400	Idem	Paris R. P.	2,400
Parpère dit Me- nu.	Idem	Paris 1	2,400	Idem	Mâcon	2,400
Prévot	Idem	Paris 71	2,400	Idem	Paris 1	2,400
Bramond	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 71	1,500
Rampin	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 12	1,800
Porterie	Idem	Paris 98	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Sureau	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Paris 98	1,500
Gollée	Idem	Paris 14	1,500	Idem	Paris 2	1,500
Louis	Idem	Dijon R. P.	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Patarin	Idem	Paris 45	1,500	Idem	Gannat	1,500
Micheli	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Paris 45	2,100
Keneut	Idem	Calais, principal	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Demoulin	Idem	Paris, central	1,500	Idem	Calais, principal	1,500
Charles	Idem	Ligne du Nord	2,400	Idem	Ligne de l'Est	2,400
Convers	Idem	Ligne de l'Est	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Rouling	Idem	Ligne des Pyrénées	1,500	Idem	Bordeaux, central	1,500
Daure	Idem	Bordeaux, central	1,800	Idem	Ligne des Pyrénées	1,800
Lalanne	Idem	Philippoville	1,800	Idem	Guelma	1,800
Létalnet	Idem	Guelma	1,500	Idem	Philippeville	1,500
Roux	Idem	Roanne	1,800	Idem	Marseille, central	1,800
Lemmet	Idem	Paris 51	2,700	Idem	Paris 19	2,700
Lacourt	Idem	Ligne du Nord	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Santinacci	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem	Ligne du Nord	2,700
Cousseau	Idem	Paris 18	1,500	Idem	Lig. du Sud-Ouest	1,500
Combes	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800	Idem	Ligne de Lyon	1,800
Germain	Idem	Paris 90	1,800	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800
Bazas	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 5	1,500
Lefebres	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Périgoux	1,500
Rescoussier	Idem	Paris 12	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Hubaut	Idem	Le Havre-Gobelins	1,500	Idem	Paris 12	1,500
Call	Idem	Rouen, central	1,500	Idem	Nico, central	1,500
Delachambre	Idem	Caen, central	1,500	Idem	Montdidier	1,500
Gallière	Idem	Paris 75	1,500	Idem	Mende	1,500
Charton	Idem	Paris 8	2,700	Idem	Paris 75	2,700
Waghette	Idem	Paris R. P.	2,700	Idem	Paris 8	2,700
Maret	Idem	Belley	1,500	Idem	Guéret	1,500
Daudé	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Germain	Idem	Tonkin	2,100	Idem	Paris 10	2,100
Rochette	Idem	En disponibilité	"	Idem	Laval	1,800
Nédellec	Idem	Quimper	1,500	Idem	Alençon	1,500
Piégay	Idem	l'alaise	1,500	Idem	La Roche-sur-Yon	1,500
Névoret	Idem	Ligne de Lyon	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Harry	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Aurillac	2,100
François dit Machenoau.	Idem	Paris 58	2,700	Idem	Paris, central	2,700
Renault	Idem	Paris 51	2,100	Idem	Paris 58	2,100
Sentou	Idem	Paris, central	2,100	Idem	Cahors	2,100
Capet	Idem	Lille, central	1,800	Idem	Paris, central	1,800
Devred	Idem	Paris 51	1,800	Idem	Lille, central	1,800
Durand	Idem	Milianah	2,700	Idem	Alger R. P.	2,700
Loup	Idem	Medeah	2,100	Idem	Milianah	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Le Galvez	Commis	Paris 10	1,500	Commis	Paris, central	1,500
Michenon	Idem	Paris 51	2,700	Idem	Paris 10	2,700
Nitot	Idem	Idem	1,500	Idem	Paris 95	1,500
Petitbien	Idem	Avignon R. P.	2,100	Idem	Cannes	2,100
Lapeyre	Idem	Paris 26	2,100	Idem	Idem	2,100
Vauzelle	Idem	Paris 51	2,100	Idem	Paris 26	2,100
Cognié	Idem	En disponibilité	"	Idem	Cannes	2,100
Girard	Idem	Paris 25	2,100	Idem	Idem	2,100
Nettor	Idem	Paris 8	1,500	Idem	Paris 25	1,500
Carrot	Idem	Paris 51	2,400	Idem	Paris 8	2,400
Delahodde	Idem	Idem	2,100	Idem	Paris 27	2,100
Kerbérènes	Idem	Versailles R. P.	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Vigné	Idem	Rouen, Hôt.-de-Ville	2,400	Idem	Idem	2,400
Bonnefond	Idem	La Flèche	1,500	Idem	Idem	1,500
Duhar	Idem	Paris 1	1,500	Idem	Houffleur	1,500
Montagnac	Idem	Lagny	1,800	Idem	Nice, central	1,800
Roussel	Idem	Épinal R. P.	1,500	Idem	Saint-Dié	1,500
Faller	Idem	Saint-Dié	2,100	Idem	Épinal R. P.	2,100
Evon	Idem	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,500	Idem	Nancy, porte S <sup>t</sup> -Ni- colas	1,500
Arnould	Idem	Nancy, central	2,100	Idem	Idem	2,100
Fourie	Idem	Bar-le Duc	2,100	Idem	Idem	2,100
Guillaume	Idem	Chaumont	1,800	Idem	Idem	1,800
Trompette	Idem	Épinal-Arches	1,800	Idem	Idem	1,800
Ragot	Idem	Paris 50	1,800	Idem	Chaumont	1,800
Puget	Idem	Paris R. P.	2,400	Idem	Paris 50	2,400
Valter	Idem	Lyon R. P.	1,500	Idem	Nevers	1,500
Houssemand	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Nancy R. P.	1,500
Baron	Idem	Chambéry	1,500	Idem	Monte-Carlo	1,500
Périer	Idem	Senlis	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Renvéz	Idem	Dieppe	1,800	Idem	Senlis	1,800
Verrière	Idem	Paris 57	1,800	Idem	Paris 56	1,800
Sol	Idem	Paris 11	2,400	Idem	Paris 57	2,400
Paroche	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 11	1,500
Nozcran	Idem	Paris 4	2,100	Idem	Cannes	2,100
Grebet	Idem	Paris 18	2,400	Idem	Paris 4	2,400
Kerloch	Idem	Paris 99	2,100	Idem	Paris 18	2,100
Jouhaneau	Idem	Bordeaux R. P.	1,500	Idem	Libourne	1,500
Verdier	Idem	Libourne	1,500	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Bourrat	Idem	Lyon, préfectoro.	2,100	Idem	Lyon, central	2,100
Galzy	Idem	Lyon, central	2,100	Idem	Lyon, préfecture	2,100
Arliu	Idem	Libourne	1,800	Idem	Bordeaux R. P.	1,800
Campagnol	Idem	Bordeaux R. P.	1,500	Idem	Libourne	1,500
Pellieux	Idem	Creil	2,100	Idem	Beauvais	2,100
Jumel	Idem	Boauvais	1,500	Idem	Creil	1,500
Eveillard	Idem	Caen, central	1,800	Idem	Caen, R. Singer	1,800
Wimel	Idem	Douarnenez	1,800	Idem	Idem	1,800
Olivéra	Idem	Caen R. P.	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Carbonel	Idem	Paris 94	2,400	Idem	Paris, central	2,400
Sourbé	Idem	Paris, central	2,400	Idem	Paris 94	2,400
Fischesser	Idem	Idem	1,500	Idem	Paris, serv. officiel	1,500
Chappard	Idem	Paris 34	1,800	Idem	Paris 65	1,800
Olivier	Idem	Paris 17	2,100	Idem	Paris 34	2,100
Bramarie	Surnumér <sup>re</sup>	La Roche-sur-Yon	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Didelin	Idem	Dieppe	"	Idem	Paris 48	1,500
Audouin	Idem	Mascara	"	Idem	Sétif	1,500
Bauduin	Idem	Lille R. P.	"	Idem	Lille R. P.	1,500
Schloegel	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris, central	1,500
Duquénoy	Idem	Arras	"	Idem	Paris 13	1,500
Perrin	Idem	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	"	Idem	Paris 60	1,500
Gosset	Idem	Paris 98	"	Idem	Alençon	1,500
Simonin	Idem	Paris 83	"	Idem	Joigny	1,500
Chapron	Idem	Monterouau	"	Idem	Ligue de Lyon	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Moulius . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Royan . . . . .	fr.	Commis . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	1,500
Idiard . . . . .	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 24 . . . . .	1,500
Lavocat . . . . .	Idem . . . . .	Rambervillers . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,500
Uchan . . . . .	Idem . . . . .	Chinon . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	1,500
Bojot . . . . .	Idem . . . . .	Longvy-Bas . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,500
Masson . . . . .	Idem . . . . .	Langres . . . . .	"	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,500
Davin . . . . .	Idem . . . . .	Brignoles . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Mouly . . . . .	Idem . . . . .	Pantin . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, port . . . . .	1,500
Villard . . . . .	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Croix-Rousse . . . . .	1,500
Coumes . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,500
Flodrops . . . . .	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Vandoren . . . . .	Idem . . . . .	Dunkerque . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Vonder . . . . .	Idem . . . . .	Dinan . . . . .	"	Idem . . . . .	Nogent-le-Rotrou . . . . .	1,500
Guilgore . . . . .	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Dardy . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500
Rousselet . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,500
Fillette . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Brault . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"	Idem . . . . .	Gien . . . . .	1,500
Plat . . . . .	Idem . . . . .	Aire-sur-la-Lys . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500
Laporte . . . . .	Idem . . . . .	Chantilly . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 90 . . . . .	1,500
Rivos . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,500
Bourdonnais . . . . .	Idem . . . . .	Fourmies . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	1,500
Magagnose . . . . .	Idem . . . . .	Brignoles . . . . .	"	Idem . . . . .	Belley . . . . .	1,500
Moreau . . . . .	Idem . . . . .	Blois . . . . .	"	Idem . . . . .	Stennes R. P. . . . .	1,500
Provino . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Bégué . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Murotto . . . . .	Idem . . . . .	Givet . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, Hôtel-de-Ville . . . . .	1,500
Condeau . . . . .	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin . . . . .	"	Idem . . . . .	La Flèche . . . . .	1,500
Sonnebier . . . . .	Idem . . . . .	Belley . . . . .	"	Idem . . . . .	Nico, central . . . . .	1,500
Vinard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marrel . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	1,500
Briat . . . . .	Idem . . . . .	St-Étienne, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	1,500
Mas . . . . .	Idem . . . . .	Paris 81 . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	1,500
Baumgartner . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, p <sup>te</sup> St-Nicolas . . . . .	1,500
Roy . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligue de l'Est . . . . .	1,500
Soyvon . . . . .	Idem . . . . .	Paris 56 . . . . .	"	Idem . . . . .	Nico, central . . . . .	1,500
Chaillet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 99 . . . . .	1,500
Combe . . . . .	Idem . . . . .	Chambéry . . . . .	"	Idem . . . . .	Nico, central . . . . .	1,500
Doineau . . . . .	Idem . . . . .	Gisors . . . . .	"	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	1,500
Rabdeau . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	1,500
Mottetal . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,500
Gentil . . . . .	Idem . . . . .	Laon, direction . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Saint-Quentin . . . . .	"
Cordier . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Leriverend . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Vimoutiers . . . . .	"
Dugleux . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, port . . . . .	"	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"
Menant . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-Audemer . . . . .	"
Bégué . . . . .	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Le Balch . . . . .	Idem . . . . .	Morlaix . . . . .	"	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"
Spire . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Mascara . . . . .	"
Pailley . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Roy . . . . .	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
Guyon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, port . . . . .	"
Braidy . . . . .	Idem . . . . .	Fourmies . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	"
Durif . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand R. P. . . . .	"
Jacquemain . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Dousset . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	"
Bachelierie . . . . .	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Mathieu . . . . .	Idem . . . . .	Vesoul . . . . .	"	Idem . . . . .	Rambervillers . . . . .	"
Malaval . . . . .	Idem . . . . .	Boussac . . . . .	"	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	"
Duladille . . . . .	Idem . . . . .	Belleville-s <sup>t</sup> -Saône . . . . .	"	Idem . . . . .	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Dupont . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Lens . . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Creil . . . . .	fr.
Langrogne . . . . .	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	"
Mahieu . . . . .	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Louviers . . . . .	"
Delafontaine . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Remy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 41 . . . . .	"
Léonard . . . . .	Idem . . . . .	Château-Thierry . . . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Lesage . . . . .	Idem . . . . .	Redon . . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"
Fournier . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Sort . . . . .	Idem . . . . .	Dinan . . . . .	"	Idem . . . . .	Mayenne . . . . .	"
Valentin . . . . .	Idem . . . . .	Vesoul . . . . .	"	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	"
Goutet . . . . .	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chancelat . . . . .	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"
Deconde . . . . .	Idem . . . . .	Amiens . . . . .	"	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	"
Hédoux . . . . .	Idem . . . . .	St-Pol-s <sup>r</sup> -Vernoise . . . . .	"	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"
Rey . . . . .	Idem . . . . .	La Tour-du-Pin . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, gare . . . . .	"
Puech . . . . .	Idem . . . . .	Briançon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jany . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Prat . . . . .	Idem . . . . .	Villefranche-s <sup>r</sup> -S <sup>ne</sup> . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Roux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pison . . . . .	Idem . . . . .	Montbéliard . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Servant . . . . .	Idem . . . . .	Baugé . . . . .	"	Idem . . . . .	Bernay . . . . .	"
Dupont . . . . .	Idem . . . . .	Douai . . . . .	"	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	"
Boillard . . . . .	Idem . . . . .	Épernay . . . . .	"	Idem . . . . .	Montercau . . . . .	"
Durif . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central . . . . .	"
Lassarrade . . . . .	Idem . . . . .	Étampes . . . . .	"	Idem . . . . .	Puteaux . . . . .	"
Vigneron . . . . .	Idem . . . . .	Cognac . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Vinay . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
Gervy . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	"
Roussé . . . . .	Idem . . . . .	Lannion . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Pahun . . . . .	Idem . . . . .	Lorient . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Menant . . . . .	Idem . . . . .	Pont-Audemer . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	"
Bacave . . . . .	Idem . . . . .	Châtellerault . . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-Audemer . . . . .	"
Menantéau . . . . .	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen-Saint-Sever . . . . .	"
Sacquepée . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"
Monlezun . . . . .	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	"
Husson . . . . .	Idem . . . . .	Honfleur . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Waslet . . . . .	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
Audibert . . . . .	Idem . . . . .	Beaune . . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
Vidal . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	"
Barcelli . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Préire . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"
Décobert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"

